

Votants : 77  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 18 septembre 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 29 septembre 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 28 septembre 2015

### DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) ET DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (SDA-AD'AP)

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Serge MORIN, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Sébastien PARTHENAY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Thierry DEVAUTOUR à Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY à Marie-Chantal GARENNE, Dominique JEUFFRAULT à Sébastien PARTHENAY, Jacqueline LEFEBVRE à Alain BAUDIN, Elmano MARTINS à Florent SIMMONET, Alain PIVETEAU à Elodie TRUONG

#### Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST, Jean-Luc CLISSON par Michel FERRAND

#### Titulaires absents :

Jeanine BARBOTIN, Amaury BREUILLE, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Nathalie SEGUIN

#### Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Gérard GIBALT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Jacqueline LEFEBVRE, Elmano MARTINS, Jacques MORISSET, Alain PIVETEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Christine HYPEAU

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 28 SEPTEMBRE 2015**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDE  
D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) ET DU SCHEMA  
DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE - AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE  
(SDA-AD'AP)**

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 ;

Vu la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées complétée des décrets et arrêtés d'application ;

Vu la délibération du conseil d'agglomération du 26 janvier 2015 portant engagement dans l'élaboration des agendas et schémas d'accessibilité programmée dans les secteurs du bâtiment et des transports.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses textes d'application imposent que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) de catégorie 1 à 5, les installations ouvertes au public (IOP), ainsi que les services de transports collectifs (infrastructures et matériels roulants) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap.

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, a imposé aux propriétaires ou exploitants qui ne respectaient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014 d'élaborer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les ERP ou les IOP ou un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) pour les services publics de transport de voyageurs.

A la suite de l'engagement du Conseil d'Agglomération du 26 janvier 2015 d'élaborer les agendas et schémas d'accessibilité programmée dans les secteurs du bâtiment et des transports les diagnostics et la concertation ont été menés.

La concertation a été organisée dans le cadre de réunions des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA).

Elle a été menée en deux phases, une phase de recueil des attentes le 15 avril 2015, et une phase d'information sur les projets d'Ad'AP et de SDA-Ad'AP, le 24 juin 2015.

L'élaboration des diagnostics accessibilité, éclairée par les attentes exprimées lors de la concertation, a permis d'estimer le coût global des travaux de mise en accessibilité et d'établir les programmations pluriannuelles qui doivent être incluses dans les dossiers de demande d'Ad'AP et de SDA-Ad'AP.

L'approbation de ces dossiers porte engagement de financement des actions concourant à la mise en accessibilité dans les délais indiqués.

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage, en l'état actuel des prévisions et sous réserve de contraintes ultérieures à réaliser les mises accessibilités en une période de 3 ans :

- Pour un chiffrage de l'Ad'AP des ERP et IOP estimé à 1 617 277 € TTC,

Pour un chiffrage du SDA-Ad'AP pour les arrêts prioritaires au sens de la réglementation en vigueur estimé entre 1 650 000 € TTC et 2 160 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le contenu des dossiers de demande d'Ad'AP et de SDA-Ad'AP,
- Autoriser le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les dossiers de demande d'Ad'AP et de SDA-Ad'AP.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 77  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

